

**DOSSIER DE CANDIDATURE
ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS
LORRAINS DE L'ÉCOCONSTRUCTION
Entreprises de BTP**



Envirobat Grand Est - ARCAD LQE
62 rue de Metz - CS 83333 - 54014 NANCY CEDEX
Tél. 03 83 31 09 88 - arcad-lqe@envirobatgrandest.fr
www.envirobatgrandest.fr

CONDITIONS POUR ENTRER DANS L'ANNUAIRE

Pour faire partie de cet annuaire, les entreprises doivent être titulaires d'un label ou d'une marque parmi les suivants :

- Label LQE® Entreprise
- Label Eco Artisan®
- Pro de la performance énergétique®
- Qualibat® mention « efficacité énergétique »
- CERTIBAT (organisme certificateur : QUALIBAT)
- NF Maison Rénovée (organisme certificateur : Céquami)
- NF Maison Rénovée HQE (organisme certificateur : Céquami)

PIÈCES À FOURNIR

Si vous souhaitez apparaître dans l'annuaire, vous devez nous faire parvenir le formulaire ci-joint avec l'attestation à jour d'obtention du label ou de la marque dont vous êtes titulaire (par courrier ou par mail si le document est scanné).

FORMULAIRE DES DONNÉES QUI APPARAÎTRONT SUR L'ANNUAIRE EN LIGNE

Nom de la structure :

Adresse (sans BP et Cedex) :

.....

.....

Adresse e-mail :

Site Web :

Tél : Fax :

Contact (NOM Prénom) :

Types d'acteur :

- | | | | |
|--|--|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Architecte | <input type="checkbox"/> Bureau d'études | <input type="checkbox"/> Maître d'œuvre | <input type="checkbox"/> Urbaniste |
| <input type="checkbox"/> Constructeur de Maisons Individuelles | | <input type="checkbox"/> Entreprise du BTP | |
| <input type="checkbox"/> Opérateur test d'étanchéité à l'air | | <input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage délégué | |

Missions effectuées :

- | | | | |
|-------------------------------------|---|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Conception | <input type="checkbox"/> Étude de faisabilité | <input type="checkbox"/> Programmation | <input type="checkbox"/> Contrôle |
| <input type="checkbox"/> Chantier | <input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre | <input type="checkbox"/> Assistance à maîtrise d'ouvrage | |

Compétences (ex : maçonnerie, peinture...) :

.....

Spécialité :

Type de clients : Particuliers Autres

Caractéristiques :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Label LQE® Entreprise | <input type="checkbox"/> CERTIBAT |
| <input type="checkbox"/> NF Maison Rénovée | <input type="checkbox"/> NF Maison Rénovée HQE |
| <input type="checkbox"/> Label Eco Artisan® | <input type="checkbox"/> Pro de la performance énergétique® |
| <input type="checkbox"/> Qualibat® mention « efficacité énergétique » | |

Je soussigné(e) :

Responsable de la structure :
autorise Envirobat Grand Est – ARCAD LQE à diffuser les informations ci-dessus, affirme avoir lu le règlement ci-dessous et m'engage à le respecter.

Fait à, le Signature :

RÈGLEMENT DE L'ANNUAIRE

Article 1 - Objet de l'Annuaire

L'annuaire des acteurs professionnels lorrains de l'écoconstruction et de l'urbanisme durable recense des architectes / maîtres d'œuvre / urbanistes, des assistants à la maîtrise d'ouvrage, des bureaux d'études, des opérateurs d'étanchéité à l'air, des entreprises du BTP, des constructeurs de maisons individuelles et des maîtres d'ouvrage délégués ayant justifié de leur compétence en termes de qualité environnementale du cadre bâti.

Créé en 2011 avec le soutien financier de la Région Lorraine, de l'ADEME et de la FFB Lorraine, la conception et la mise à jour de l'annuaire sont gérées par Envirobat Grand Est - ARCAD LQE, dans le cadre de sa mission de centre de ressources régional.

Article 2 - Commission de validation des candidatures

a) Composition

La commission de validation des candidatures à l'annuaire est composée d'adhérents d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE représentant différents types d'acteurs (architecte, bureau d'études, entreprise, etc.).

b) Missions

La commission examine les dossiers de candidature ou de mise à jour à l'annuaire comportant des pièces justificatives demandant un examen particulier pour décider si elles reflètent bien les compétences recherchées des structures en qualité environnementale du cadre bâti. Les salarié(e)s d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE peuvent valider les candidatures à l'annuaire sans demander d'avis à la commission quand les pièces justificatives fournies correspondent à des qualifications ou à des certifications délivrées par des organismes extérieurs accrédités pour cette mission.

c) Fonctionnement

La commission examine les dossiers au moins une fois par an.

Les décisions sont prises à la majorité absolue.

Chaque membre peut recevoir un pouvoir.

Article 3 - Conditions d'inscription à l'Annuaire

Les conditions d'inscription à l'Annuaire dépendent du type d'acteur et sont mentionnées sur www.envirobatgrandest.fr rubrique Annuaire. Elles sont susceptibles d'être modifiées dans le temps. Dans ce cas, la structure devra répondre aux nouvelles conditions d'inscription afin de pouvoir rester inscrite dans l'Annuaire.

Article 4 - Modalités d'inscription

a) Candidature

Pour candidater à l'annuaire, une structure doit remplir l'un des formulaires correspondant à son activité téléchargeable sur www.envirobatgrandest.fr rubrique Annuaire et l'envoyer à Envirobat Grand Est - ARCAD LQE avec les pièces demandées.

b) Validation de l'inscription

La validation de l'inscription résulte de la vérification par Envirobat Grand Est - ARCAD LQE des pièces justificatives visées au a) du présent article et de l'examen de la candidature par la commission de validation si les pièces fournies dans le dossier le nécessitent. Elle conditionne sa mise en ligne.

c) Mise en ligne

Après la validation de l'inscription, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE procède à la mise en ligne des données de la structure sur le site de www.envirobatgrandest.fr dans la rubrique Annuaire des professionnels.

Article 5 - Droit des professionnels inscrits

La loi du 6 janvier 1978 modifiée « informatique et libertés » s'applique de plein droit aux professionnels inscrits. Elle prévoit notamment un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

Article 6 - Obligations des professionnels inscrits

Le professionnel s'engage à signaler tout changement concernant les informations fournies ou susceptibles d'impacter l'annuaire.

Article 7 - Conditions de radiation

- Envirobat Grand Est - ARCAD LQE se réserve le droit de retirer de l'annuaire toute structure qui ne répondrait plus aux critères d'éligibilité en vigueur.
- Toute demande de mise à jour envoyée par Envirobat Grand Est - ARCAD LQE restée sans réponse dans un délai de 3 mois entraînera la radiation de l'annuaire.
- Toute structure ayant cessé définitivement son activité sera retirée de l'annuaire.
- Avant toute radiation de l'annuaire, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE informe la structure qui dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour présenter ses observations écrites. Ce délai débute à la date d'envoi du courrier d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE.

La structure cesse d'être inscrite :

- si elle n'a fourni aucune observation écrite dans le délai des 15 jours,
- ou si les observations fournies n'ont apporté aucun élément susceptible de modifier la décision d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE.

Les radiations sont prononcées par la commission de validation.

Article 8 - Procédure de recours

Le Conseil d'Administration d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE statue sur les litiges concernant les inscriptions et les radiations à l'annuaire.

Article 9 - Dispositions particulières

Conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE est productrice de la base de données de l'annuaire du site d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE, dont elle est propriétaire.

L'utilisation à des fins commerciales de données téléchargées par des tiers à partir de <http://www.envirobatgrandest.fr> est formellement interdite sans autorisation expresse de d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE.